

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1223

17 novembre 2005

SOMMAIRE

AB Luxembourg S.A., Luxembourg	58658	Contern	58671
AB. O Logistic S.A., Luxembourg	58690	DuPont Operations (Luxembourg), S.à r.l., Contern	58673
ACM Global Investor Services S.A., Luxembourg	58673	DuPont Operations (Luxembourg), S.à r.l., Contern	58673
(L')Accordéon, S.à r.l., Luxembourg	58666	Edonis Holding S.A., Luxembourg	58696
(L')Accordéon, S.à r.l., Luxembourg	58666	Elite Coiffure, S.à r.l., Luxembourg	58691
(L')Accordéon, S.à r.l., Luxembourg	58666	Entaulux S.A., Luxembourg	58690
AKC, S.à r.l., Schifflange	58679	Equindus, S.à r.l., Rodange	58680
AKC, S.à r.l., Schifflange	58679	F. Deltgen, S.à r.l., Rodange	58690
Alcostop S.A., Luxembourg	58677	Family Park S.A., Contern	58697
Anfield1, S.à r.l., Luxembourg	58675	Fell Informatique, S.à r.l., Wasserbillig	58665
Arten Sicav, Luxembourg	58674	Fell Informatique, S.à r.l., Wasserbillig	58665
Aube Investment S.A., Luxembourg	58660	Finakabel, S.à r.l., Luxembourg	58669
BDPE, S.à r.l., Luxembourg	58660	Flaine Financière S.A., Luxembourg	58659
Bijouterie Orcanta, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	58696	GEF Holding S.A., Luxembourg	58661
Blue Sky Financial S.A., Luxembourg	58670	Harmony International, S.à r.l., Munsbach	58659
Brasserie La Cheminée, S.à r.l., Dudelange	58704	Hector S.A., Luxembourg	58676
BS Diffusion, S.à r.l., Luxembourg	58670	Helio Charleroi Finance S.A., Luxembourg	58688
Cadenelle, S.à r.l., Luxembourg	58676	Helio Charleroi Finance S.A., Luxembourg	58690
Canterbury Square Holdings, S.à r.l., Luxembourg	58691	I.A.I., Investments and Actions in Industry S.A., Luxembourg	58704
Carbonara, S.à r.l., Luxembourg	58678	ID Holding S.A., Luxembourg	58695
Carrelages Premm, S.à r.l., Grevenmacher	58679	IM International Models Holding S.A., Luxembourg	58669
Casela S.A., Diekirch	58664	Innovation et Développement, S.à r.l., Luxembourg	58695
Compagnie d'Investissements et de Participations S.A., Luxembourg	58663	International Gestion, S.à r.l., Luxembourg	58695
Compartin S.A., Luxembourg	58667	Intertransit Lux, S.à r.l., Bergem	58679
Cristalnet, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	58696	ISS Invest II, S.à r.l., Luxembourg	58692
CSC Finances S.A., Luxembourg	58694	Jubilaeum S.A., Luxembourg	58676
Cythere Investments S.A., Luxembourg	58658	Krautling Holding S.A., Luxembourg	58663
Development Capital S.A., Luxembourg	58662	Kunst & Dekoration S.A., Luxembourg	58669
DPC (Luxembourg), S.à r.l., Contern	58672	Langonnaise S.A.H., Luxembourg	58661
DPC (Luxembourg), S.à r.l., Contern	58672	Lend Lease Real Estate Securities Management S.A., Luxembourg	58694
DuPont de Nemours (Luxembourg), S.à r.l., Contern	58674	Limax Communication, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	58662
DuPont de Nemours (Luxembourg), S.à r.l., Contern	58674	Location Pereira Jorge, S.à r.l., Noertzange	58704
DuPont International (Luxembourg) S.C.A., Contern	58671	Lux Archery S.A., Goetzingen	58665
DuPont International (Luxembourg) S.C.A.,		Lux Studio S.A., Doncols	58686

Luxconcert, S.à r.l., Luxembourg	58704	Polaris S.A., Luxembourg	58660
Luxembourg Office Solutions S.A., Crauthem . . .	58661	ProLogis France I, S.à r.l., Luxembourg	58703
Luxigec S.A., Luxembourg	58680	ProLogis France VIII, S.à r.l., Luxembourg	58680
Luxigec S.A., Luxembourg	58680	ProLogis France, S.à r.l., Luxembourg	58696
Manufacture Gorgeneck, S.à r.l., Junglinster	58690	Red Hammer, S.à r.l., Luxembourg	58675
Marmont International S.A., Luxembourg	58671	Ribeauvent Holding S.A., Luxembourg	58667
Marmont International S.A., Luxembourg	58691	Sabine et Behrouz, S.à r.l., Dudelange	58695
Masco Europe SCS, Münsbach	58681	Sabine et Behrouz, S.à r.l., Dudelange	58695
Media, S.à r.l., Mamer	58659	Saran S.A.H., Luxembourg	58660
Melissa S.A.H., Luxembourg	58677	Sinclair Holding S.A., Luxembourg	58670
Melissa S.A.H., Luxembourg	58679	Société Luxembourgeoise de Participation dans les Médias, SLPM S.A.H., Luxembourg	58678
Mercandia S.A., Luxembourg	58665	Sofipex S.A.H., Luxembourg	58673
Metex S.A., Luxembourg	58667	Think Ahead S.A., Luxembourg	58696
Montrade S.A.H., Luxembourg	58668	Trafiroute, S.à r.l., Kayl	58678
Netfi S.A., Luxembourg	58664	Trafiroute, S.à r.l., Kayl	58678
New Home Holding S.A., Luxembourg	58663	Tramacor S.A.H., Luxembourg	58668
Nextra Distribution Services S.A., Luxembourg . .	58671	Transmid-east S.A., Luxembourg	58677
Nextra Distribution Services S.A., Luxembourg . .	58672	U.T.M. S.A., Luxembourg	58668
Niko Holding S.A., Luxembourg	58659	UBAM International Services S.A., Luxembourg . .	58662
Nore S.A., Dudelange	58664	UBAM International Services S.A., Luxembourg . .	58662
Nore S.A., Dudelange	58664	Vaubesnard S.A., Luxembourg	58666
Olcese Finance S.A., Luxembourg	58668	Vie Groupe S.A., Luxembourg	58667
Padme Investment S.A., Luxembourg	58668	Vie Groupe S.A., Luxembourg	58675
Patent, S.à r.l., Luxembourg	58703	VSM Products, S.à r.l., Luxembourg	58691
Paul's Convoy Service (Luxembourg), S.à r.l., Echternach	58691		
Pecunia German Investments, S.à r.l., Luxem- bourg	58678		

AB LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 18-20, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 67.991.

Extrait des résolutions du Conseil d'Administration de la Société du 30 mai 2005

Il résulte d'une résolution prise par le conseil d'administration de la Société le 30 mai 2005 que le siège social de la Société a été transféré de son adresse actuelle, 50, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg au 18-20, rue Eugène Ruppert, L-2456 Luxembourg avec effet au 30 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2005, réf. LSO-BG00559. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(057638.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2005.

CYTHERE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 76.937.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 21 juin 2005

Quatrième résolution

L'Assemblée accepte la démission de l'administrateur Monsieur Edmond Ries, expert-comptable, demeurant à Bertrange et désigne en remplacement de l'administrateur démissionnaire, Monsieur Thierry Fleming, expert-comptable, demeurant à Mamer qui achèvera son mandat prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2006.

CYTHERE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme

G. Hornick / C. Schmitz

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2005, réf. LSO-BG00093. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(057255.3/045/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2005.

58659

HARMONY INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 22, Parc d'Activité Syrdall.
R. C. Luxembourg B 76.999.

Le bilan et l'annexe au 31 mars 2005, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 4 juillet 2005, réf. LSO-BG00512, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(056764.3/556/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

NIKO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 51.055.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 juin 2005 que:

- Monsieur Ivan Nikolaychuk, Administrateur de sociétés, demeurant 412, Regent Court, London W8, U.K.;
- Monsieur Mordechai Mintzer, Avocat, demeurant 1, Azrieli Center, 39th Floor, ISR-67021 Tel Aviv;
- Madame Christina Nikolaychuk, Administrateur de sociétés, demeurant 211, Regent Courts, London U.K.;
- Monsieur Stanislav Nikolaychuk, demeurant 211, Regent Courts, London U.K.

Ont été réélus Administrateurs pour la durée de trois années, leurs mandats prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2007.

Et que:

- GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., ayant son siège social 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

Est réélue Commissaire aux Comptes pour la durée de trois années, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2007.

Luxembourg, le 27 juin 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2005, réf. LSO-BG00009. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(056765.3/802/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

FLAINE FINANCIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 73.426.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2005, réf. LSO-BG00092, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FLAINE FINANCIERE S.A., Société Anonyme

T. Fleming / C. Schmitz

Administrateur / Administrateur

(056766.3/045/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

MEDIA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8201 Mamer, 49, rue du Barendall.
R. C. Luxembourg B 15.093.

Le bilan clos au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2005, réf. LSO-BG01165, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2005.

FIDUCIAIRE PATRICK SGANZERLA

Signature

(056798.3/850/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

58660

BDPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 98.017.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2005, réf. LSO-BG00638, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2005.

Signature.

(056768.3/280/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

AUBE INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 82.307.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 7 juin 2005 que:

- Monsieur Roberto Piatti, Commercialiste, demeurant à Milan.
 - Monsieur Francesco Acerbi, Consultant indépendant, demeurant à Milan.
 - Monsieur François Winandy, Diplômé EDHEC, demeurant à Luxembourg.
 - Madame Mireille Gehlen, Licenciée en Administration des Affaires, demeurant professionnellement à Luxembourg.
- Sont réélus Administrateurs pour une durée de trois années, leurs mandats prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2007.

Et que:

- H.R.T. REVISION, S.à r.l., ayant son siège social sis Val Fleuri, 23, L-1526 Luxembourg.

Est réélue Commissaire aux Comptes pour la même période, son mandat prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2007.

Luxembourg, le 27 juin 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2005, réf. LSO-BG00007. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(056769.3/802/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

POLARIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 45.430.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2005, réf. LSO-BG00912, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(056792.3/043/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

SARAN S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 17.623.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 6 mai 2005 à 11.00 heures à Luxembourg

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux comptes viennent à échéance à la présente assemblée.
- L'assemblée décide à l'unanimité de renouveler le mandat d'administrateurs de Messieurs Koen Lozie, Jean Quintus et de COSAFIN S.A. et le mandat de Monsieur Pierre Schill, Commissaire aux comptes.
- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux comptes viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2005.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2005, réf. LSO-BF01951. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(056785.3/1172/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

LANGONNAISE S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 37.492.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 24 juin 2005 à 10.00 heures à Luxembourg

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente Assemblée.
- L'Assemblée Générale Ordinaire décide à l'unanimité de renouveler le mandat d'Administrateurs de Monsieur Jean Quintus et de la société COSAFIN S.A.
- L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de nommer:
Monsieur Joseph Winandy, Administrateur de sociétés, domicilié à Itzig, 92, rue de l'Horizon Plateau St Hubert, en remplacement de Monsieur Koen Lozie.
- L'Assemblée Générale Ordinaire décide à l'unanimité de renouveler le mandat de Commissaire aux Comptes de Monsieur Noël Didier.
- Le mandat des Administrateurs et Commissaire aux Comptes prendra fin à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2005.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2005, réf. LSO-BG00735. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(056780.3/1172/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

GEF HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 11.986.

Etrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 25 avril 2005 à 15.00 heures à Luxembourg

Résolution

«L'Assemblée générale des actionnaires décide à l'unanimité de renouveler le mandat de

- M. Sulaiman Al Muhaidib, administrateur de sociétés résidant à Riyadh, Arabie Saoudite,
- M. Emad Al Muhaidib, administrateur de sociétés, résidant à Jeddah, Arabie Saoudite,
- M. Essam Al Muhaidib, Director of Companies, résidant à Dammam, Arabie Saoudite,
- M. Mohamed Ousseimi, Director of Companies, résidant à Geneva,

en tant qu'Administrateur de la Société. Leur mandat viendra a échéance à l'Assemblée Générale des Actionnaires qui statuera sur les comptes clôturés au 31 décembre 2005.

L'Assemblée Générale des Actionnaires décide à l'unanimité de renouveler le mandat de DELOITTE S.A., Luxembourg en tant que Commissaire aux Comptes pour une période venant à échéance à l'Assemblée Générale des Actionnaires qui statuera sur les comptes clôturés au 31 décembre 2005.»

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2005, réf. LSO-BG00737. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(056788.3/1172/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

LUXEMBOURG OFFICE SOLUTIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3327 Crauthem, Z.I. Im Bruch.

R. C. Luxembourg B 87.665.

Constituée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 28 mai 2002, enregistré au Mémorial C n° 1207 du 14 août 2002

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2005, réf. LSO-BG00310, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2005.

Pour extrait sincère et conforme

Pour LUXEMBOURG OFFICE SOLUTIONS S.A.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

(057064.3/1261/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

UBAM INTERNATIONAL SERVICES, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 35.411.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 1^{er} juin 2005

La démission de Monsieur Michael Perotti en sa qualité d'Administrateur est ratifiée.

L'élection définitive de Monsieur Jean-Noël Sione, coopté le 25 novembre 2004, est entérinée. Son mandat d'Administrateur expirera à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié sincère et conforme

Pour le Conseil d'Administration de UBAM INTERNATIONAL SERVICES

UNION BANCAIRE PRIVEE (LUXEMBOURG) S.A.

Domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2005, réf. LSO-BG00390. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(056906.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

UBAM INTERNATIONAL SERVICES, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 35.411.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2005, réf. LSO-BG00383, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2005.

Pour le Conseil d'Administration de UBAM INTERNATIONAL SERVICES

UNION BANCAIRE PRIVEE (LUXEMBOURG) S.A.

Domiciliataire

Signature

(056913.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

LIMAX COMMUNICATION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4303 Esch-sur-Alzette, 14, rue des Remparts.
R. C. Luxembourg B 50.908.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2005, réf. LSO-BG00327, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour LIMAX COMMUNICATIONS, S.à r.l.

Signature

(056949.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

DEVELOPMENT CAPITAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 78.151.

Au terme de la réunion du conseil d'administration de la société DEVELOPMENT CAPITAL S.A., qui s'est tenue le 15 juin 2005, le conseil nomme M. Yves Deschenaux président du conseil d'administration.

Ces résolutions, adoptées à l'unanimité, seront ratifiées par la prochaine assemblée générale de la société, conformément à la loi et aux statuts.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Agent administratif

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2005, réf. LSO-BG01085. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(057095.3/024/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

KRAUTLING HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 62.279.

DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, en date du 10 mars 2005, enregistré à Mersch, le 21 mars 2005, volume 430, folio 98, case 2, que la Société Anonyme KRAUTLING HOLDING S.A., avec siège social à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal, constituée sous la dénomination de KRAUTLING S.A., suivant acte reçu par Maître Camille Hellinckx, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 novembre 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 208 du 3 avril 1998, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 5 novembre 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 766 du 21 mai 2002 au capital social de trois cent soixante-douze mille euros (EUR 372.000,-), divisé en quinze mille (15.000) actions de vingt-quatre euros et quatre-vingts cents (EUR 24,80) chacune, entièrement libérées, a été dissoute et liquidée par le fait d'une décision de l'actionnaire unique, réunissant entre ses mains la totalité des actions de la société KRAUTLING HOLDING S.A., prédésignée.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 29 juin 2005.

H. Hellinckx.

(056839.3/242/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

NEW HOME HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 2, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 78.364.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 8 juin 2005

Conseil d'administration:

- Monsieur Torgny Bramberg, indépendant, demeurant à Djursholm (Suède);
- Monsieur Ulrich Faber, gérant de société, demeurant à Bridel (Luxembourg);
- Monsieur Michael Kreuzen, demeurant à Wasserliesch (Allemagne).

Commissaire aux Comptes:

Monsieur Holger Lomparski, demeurant 8, Birkenweg à Bous (Allemagne).

Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2010.

Luxembourg, le 8 juin 2005.

Pour extrait conforme

Signature / Signature / Signature

Le Président / Le Scrutateur / Le Secrétaire

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2005, réf. LSO-BF06864. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(056924.3/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

COMPAGNIE D'INVESTISSEMENTS ET DE PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 92.621.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 8 juin 2005

Monsieur Patrick Migeon, dirigeant de sociétés, demeurant à Billy a été nommé président du conseil d'administration de la société, avec les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et l'engager valablement par sa seule signature.

Monsieur André Peronnet, ingénieur, demeurant à Saint Didier au Mont d'Or a été nommé au poste de directeur général de la société. Il peut valablement engager la société par sa signature individuelle.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2005, réf. LSO-BF02877. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(056983.3/263/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

58664

NORE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3508 Dudelange, 40, op Lenkeschlei.
R. C. Luxembourg B 96.157.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2005, réf. LSO-BG00335, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour NORE S.A.

Signature

(056951.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

NORE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3508 Dudelange, 40, Op Lenkeschlei.
R. C. Luxembourg B 96.157.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2005, réf. LSO-BG00373, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour NORE S.A.

Signature

(056953.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

NETFI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 65.336.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 30 mai 2005 à 10 heures à Luxembourg

Résolutions

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance lors de la présente assemblée.

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'Administrateurs de Messieurs Jean Quintus, Koen Lozie et de COSAFIN S.A., ainsi que le mandat de Commissaire aux Comptes de H.R.T. REVISION, S.à r.l. Luxembourg.

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2005.

Extrait sincère et conforme

NETFI S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2005, réf. LSO-BG00750. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(056973.3/1172/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

CASELA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9255 Diekirch, 12, place de la Libération.
R. C. Luxembourg B 98.683.

Extrait des décisions de l'assemblée générale des actionnaires tenue en date du 16 juin 2005

Le siège social a été transféré de L-9255 Diekirch, 14, place de la Libération, à L-9255 Diekirch, 12, place de la Libération.

Luxembourg, le 20 juin 2005.

Pour avis sincère et conforme

CASELA S.A.

MeesPierson INTERTRUST FINANCIAL ENGINEERING S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2005, réf. LSO-BF09783. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(057149.3/528/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

FELL INFORMATIQUE, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-6650 Wasserbillig, 16-18, rue des Vignes.

H. R. Luxemburg B 87.913.

AUSZUG

Laut Urkunde, aufgenommen durch Notar Emile Schlesser, mit dem Amtswohnsitz in Luxemburg, am 10. Juni 2005, einregistriert in Luxemburg, am 15. Juni 2005, Band 148S, Blatt 83, Fach 1, wurden die einhundert (100) Anteile der Gesellschaft mit beschränkter Haftung FELL INFORMATIQUE, S.à r.l., mit Sitz in L-6650 Wasserbillig, 16-18, rue des Vignes, von der alleinigen Gesellschafterin, Frau Elisabeth Gasparini, Therapeutin, wohnhaft in L-3781 Tétange, 15, rue Neuve, gezeichnet.

Für gleichlautenden Auszug, auf stempelfreiem Papier, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxemburg, den 29. Juni 2005.

E. Schlesser

Notar

(056991.4/227/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

FELL INFORMATIQUE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6650 Wasserbillig, 16-18, rue des Vignes.

R. C. Luxemburg B 87.913.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 29 juin 2005.

E. Schlesser

Notaire

(056994.3/227/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

LUX ARCHERY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8360 Goetzingen, 4, rue de Windhof.

R. C. Luxemburg B 107.273.

Thomas Jean Henckels démissionne de ses postes d'administrateur-délégué et d'administrateur de la société LUX ARCHERY S.A., immatriculée au R.C. sous le numéro B 107.273, et ce, avec effet immédiat.

Luxemburg, le 24 mai 2005.

T.J. Henckels.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2005, réf. LSO-BF08019. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(056996.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

MERCANDIA, Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.

R. C. Luxemburg B 103.613.

Extrait du procès-verbal de la réunion du 26 janvier 2005 du Conseil d'administration

1) Le Conseil d'administration appelle à la fonction d'administrateur-délégué Habib Tohmé, administrateur de sociétés, demeurant au 33, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, qui est chargé de la gestion journalière de la société.

2) Les administrateurs confirment que la société pourra être valablement engagée par la seule signature de l'administrateur-délégué.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 26 janvier 2005.

Pour extrait conforme

Le Conseil d'administration

M. Tohmé

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2005, réf. LSO-BB02939. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(057000.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

L'ACCORDEON, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1521 Luxembourg, 89, rue A. Fischer.
R. C. Luxembourg B 65.792.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 21 juin 2005, réf. LSO-BF06849, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2005.

Pour la gérance

Signature

(057007.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

L'ACCORDEON, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1521 Luxembourg, 89, rue A. Fischer.
R. C. Luxembourg B 65.792.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 21 juin 2005, réf. LSO-BF06846, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2005.

Pour la gérance

Signature

(057006.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

L'ACCORDEON, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1521 Luxembourg, 89, rue A. Fischer.
R. C. Luxembourg B 65.792.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 21 juin 2005, réf. LSO-BF06843, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2005.

Pour la gérance

Signature

(057004.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

L'ACCORDEON, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1521 Luxembourg, 89, rue A. Fischer.
R. C. Luxembourg B 65.792.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 21 juin 2005, réf. LSO-BF06841, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2005.

Pour la gérance

Signature

(057002.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

VAUBESNARD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.
R. C. Luxembourg B 74.287.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2005, réf. LSO-BF09874, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2005.

FIDCOSERV, S.à r.l.

Signature

(057019.3/728/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

58667

COMPARTIN S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 25.043.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2005, réf. LSO-BF05812, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2005.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

(057023.3/550/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

METEX S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 39.637.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2005, réf. LSO-BF05811, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2005.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

(057029.3/550/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

RIBEAUMONT HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 84.503.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2005, réf. LSO-BF05810, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2005.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

(057033.3/550/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

VIE GROUPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 92.012.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 22 février 2005

Résolutions

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2004:

Conseil d'administration:

MM. Antonio Pennino, employé privé, demeurant à I-Naples, administrateur;
Vincenzo Piccione, employé privé, demeurant à I-Naples, administrateur;
Mme Isabella Tagliamonte, employée privée, demeurant à Naples, administrateur.

Commissaire aux comptes:

AACO, S.à r.l., 6, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliaire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2005, réf. LSO-BG01787. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(057051.3/024/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

U.T.M. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 26.059.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2005, réf. LSO-BF05809, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2005.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

(057034.3/550/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

OLCESE FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 52.856.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2005, réf. LSO-BG01115, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2005.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

(057041.3/696/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

MONTRADE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 41.787.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2005, réf. LSO-BF05808, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2005.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

(057044.3/550/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

TRAMACOR S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 45.615.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2005, réf. LSO-BF05807, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2005.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

(057046.3/550/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

PADME INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 82.936.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2005, réf. LSO-BG01227, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2005.

Signature.

(057080.3/587/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

KUNST & DEKORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R. C. Luxembourg B 61.411.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration du 28 juin 2005

Le conseil d'administration décide à l'unanimité de nommer au poste d'administrateur-délégué, pour une durée indéterminée, Monsieur Pascal Angeli, administrateur de sociétés, né le 2 janvier 1956 à Courbevoie en France, demeurant 9, rue Jean l'Aveugle à L-1124 Luxembourg. Monsieur Pascal Angeli est autorisé à représenter et à engager la société sous sa signature individuelle pour la gestion journalière des affaires de la société.

Dès lors, le conseil d'administration de la société se compose de la façon suivante:

- Monsieur Roger Caurla, administrateur;
- Monsieur Alain Vasseur, administrateur;
- Monsieur Pascal Angeli, administrateur-délégué.

Certifié sincère et conforme

Pour KUNST & DEKORATION S.A.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2005, réf. LSO-BG01150. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(057049.3/696/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

IM INTERNATIONAL MODELS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R. C. Luxembourg B 69.953.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 13 août 2004

- Les mandats d'administrateur de Madame Marilena Monti, née le 9 janvier 1965 à Sorengo (CH), demeurant à CH-6914 Carona (TI), Via Principale, de Monsieur Sergio Monti, né le 6 octobre 1932 à Lugano (CH), demeurant à CH-6936 Cademario (TI), Ai Ronchi et de l'Administrateur-Délégué Monsieur Ivo Monti, né le 31 août 1959 à Lugano (CH), demeurant à CH-6936 Cademario (TI), Ai Ronchi sont reconduits pour une période statutaire de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2010.

- Le mandat du commissaire aux comptes de la société anonyme TRIPLE A CONSULTING, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 61.417, ayant son siège social à L-2156 Luxembourg, 2, Millegässel, est reconduit pour une période statutaire de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2010.

Certifié sincère et conforme

Pour IM INTERNATIONAL MODELS HOLDING S.A.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2005, réf. LSO-BG01147. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(057052.3/696/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

FINAKABEL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Capital social: EUR 5.700.000,-.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 13, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 93.182.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des associés tenue le 30 juin 2005

Résolutions

Sur proposition du conseil, les associés décident de réélire ERNST & YOUNG S.A. 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Luxembourg comme commissaire aux comptes pour un nouveau mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice clos au 31 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

FINAKABEL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée

Signature / Signature

Gérant / Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2005, réf. LSO-BG01078. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(057077.3/024/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

58670

BLUE SKY FINANCIAL S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 62.835.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 30 juin 2005

Résolution

L'assemblée ratifie les cooptations de MM. Lorenzo Patrassi, Christophe Velle, Marco Lagona décidées par le conseil d'administration en ses réunions du 11 août 2003, du 4 février 2004 et 15 décembre 2004.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2004:

Conseil d'administration:

MM. Marco Lagona, employé privé, demeurant à Luxembourg, président;
Lorenzo Patrassi, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Carlo Santoemma, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Christophe Velle, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes:

MONTBRUN REVISION, S.à r.l. - 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque Domiciliaire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2005, réf. LSO-BG01792. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(057061.3/024/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

SINCLAIR HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 58.765.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 18 février 2005

Résolutions

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2004 comme suit:

Conseil d'administration:

MM. Mario Colla, entrepreneur, demeurant à I-Udine, président;
Lorenzo Patrassi, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Carlo Santoemma, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes:

MONTBRUN REVISION, S.à r.l., 5, boulevard de la Foire, L-2013 Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliaire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2005, réf. LSO-BG01806. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(057065.3/024/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

BS DIFFUSION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-1940 Luxembourg, 310, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 72.297.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2005, réf. LSO-BA05217, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(057118.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

MARMONT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 10.797.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 29 mars 2005

Résolutions

L'assemblée accepte la démission de Monsieur Patrick Ehrhardt et décide de nommer comme remplaçant Monsieur Marco Gostoli, son mandat aura la même échéance que celui de son prédécesseur c'est-à-dire l'assemblée statuant sur l'exercice 2003.

L'assemblée révoque le mandat du commissaire aux comptes DELOITTE S.A., 560, rue de Neudorf L-2220 Luxembourg et nomme HRT REVISION, 23, Val Fleuri L-1526 Luxembourg pour l'exercice 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme
Banque domiciliataire
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2005, réf. LSO-BG01814. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(057066.3/024/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

DuPont INTERNATIONAL (LUXEMBOURG) S.C.A., Société en Commandite par Actions.
Capital social: EUR 31.000,-.
Siège social: Contern.
R. C. Luxembourg B 78.109.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 5 juillet 2005, réf. LSO-BG01379, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2005.

Pour la Société
Signature

(057070.3/260/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

DuPont INTERNATIONAL (LUXEMBOURG) S.C.A., Société en Commandite par Actions.
Capital social: EUR 31.000,-.
Siège social: Contern.
R. C. Luxembourg B 78.109.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 5 juillet 2005, réf. LSO-BG01383, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2005.

Pour la Société
Signature

(057069.3/260/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

NEXTRA DISTRIBUTION SERVICES S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1724 Luxembourg, 13, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 51.691.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2005, réf. LSO-BG01071, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NEXTRA DISTRIBUTION SERVICES S.A., Société Anonyme
M. Motta
Le Directeur Administratif

(057096.3/024/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

DPC (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: Contern.

R. C. Luxembourg B 78.029.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, ainsi que le rapport du réviseur d'entreprises y relatif, enregistrés à Luxembourg, le 5 juillet 2005, réf. LSO-BG01371, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2005.

Pour la Société

Signature

(057072.3/260/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

DPC (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: Contern.

R. C. Luxembourg B 78.029.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 5 juillet 2005, réf. LSO-BG01375, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2005.

Pour la Société

Signature

(057071.3/260/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

NEXTRA DISTRIBUTION SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 51.691.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 6 avril 2004 à 12.00 heures au siège social

Résolution

L'assemblée prend acte de la démission de Monsieur Bruno Agostini, le remercie de sa contribution à la bonne gestion de la société jusqu'à ce jour.

L'assemblée décide de reconduire le mandat du Réviseur d'entreprises pour une durée d'un an, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2004.

Dès lors, le Conseil aura la composition suivante:

Conseil d'administration:

* M. Enrico Maiocchi, Manager, NEXTRA INVESTMENT MANAGEMENT SGR S.p.A. 10, Piazza Paolo Ferrari, I-20121 Milano. Président.

* M. Claude Deschenaux, Vice-Président, SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE S.A. 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Administrateur.

* M. Claudio Bacceli, Directeur, SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE S.A. 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Administrateur.

* M. Luigi Glarey, Manager, NEXTRA INVESTMENT MANAGEMENT SGR S.p.A. 10, Piazza Paolo Ferrari, I-20121 Milano, Administrateur.

Réviseur d'entreprises:

ERNST & YOUNG S.A.: 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

NEXTRA DISTRIBUTION SERVICES S.A., Société Anonyme

M. Motta

Le Directeur Administratif

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2005, réf. LSO-BG01067. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(057073.3/024/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

DuPont OPERATIONS (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: Contern.

R. C. Luxembourg B 78.030.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 5 juillet 2005, réf. LSO-BG01365, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2005.

Pour la Société

Signature

(057074.3/260/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

DuPont OPERATIONS (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: Contern.

R. C. Luxembourg B 78.030.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 5 juillet 2005, réf. LSO-BG01362, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2005.

Pour la Société

Signature

(057075.3/260/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

ACM GLOBAL INVESTOR SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 18, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 44.815.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, ainsi que le rapport du réviseur d'entreprises y relatif, enregistrés à Luxembourg, le 5 juillet 2005, réf. LSO-BG01751, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2005.

Signature.

(057081.3/260/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

SOFIPEX S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 16.834.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 21 juin 2005

Résolution

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2005 comme suit:

Conseil d'administration:

- MM. Ernst Wiget, président et administrateur-délégué;
Boris Vukobrat, administrateur;
Ernst Arthur Wiget, administrateur.

Commissaire aux comptes:

AGATREU REVISIONS AG-Zurich (Suisse).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2005, réf. LSO-BG01079. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(057089.3/024/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

DuPont DE NEMOURS (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 74.370.000,-.

Siège social: Contern.

R. C. Luxembourg B 9.529.

—
EXTRAIT

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, ainsi que le rapport du réviseur d'entreprises y relatif, enregistrés à Luxembourg, le 5 juillet 2005, réf. LSO-BG01386, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2005.

Pour la Société

Signature

(057079.3/260/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

DuPont DE NEMOURS (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 74.370.000,-.

Siège social: Contern.

R. C. Luxembourg B 9.529.

—
EXTRAIT

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, ainsi que le rapport du réviseur d'entreprises y relatif, enregistrés à Luxembourg, le 5 juillet 2005, réf. LSO-BG01389, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2005.

Pour la Société

Signature

(057078.3/260/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

ARTEN, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 90.288.

—
Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire, qui s'est tenue à Luxembourg, le 29 mars 2005, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

Quatrième résolution

L'Assemblée prend acte que le mandat des Administrateurs et que le mandat du Réviseur d'entreprises sont venus à échéance en date de ce jour. L'Assemblée décide de nommer pour un terme de 1 (un) an, les Administrateurs suivants:

* Monsieur Stéphane Bosi, employé privé, demeurant à L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 12, avenue de la Liberté, Administrateur et Président du Conseil d'Administration;

* Monsieur Sergio Vandì, employé privé, demeurant à L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 12, avenue de la Liberté, Administrateur;

* Monsieur Pierre Bouchoms, employé privé, demeurant à L-1637 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 9-11, rue Goethe, Administrateur.

Le mandat des Administrateurs prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les états financiers clôturés au 31 décembre 2005.

L'Assemblée décide de nommer pour un terme de 1 (un) an, la société PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg, en qualité de Réviseur d'entreprises.

Le mandat du Réviseur d'entreprises prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les états financiers clôturés au 31 décembre 2005.

Luxembourg, le 30 juin 2005.

ARTEN, SICAV

S. Bosi / S. Vandì

Président / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2005, réf. LSO-BG00717. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(057097.3/043/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

RED HAMMER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 106.326.

Extrait des minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des Associés qui s'est tenue le 22 juin 2005

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Associés de RED HAMMER, S.à r.l. (la «Société») qui s'est tenue le 22 juin 2005, il a été décidé comme suit:

- De nommer Mademoiselle Anne Delord, née à Paris le 22 février 1974, ayant son adresse professionnelle au 21, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, en tant que Gérante de la société avec effet immédiat, sa fonction étant fixée pour une durée illimitée.

- De nommer Monsieur Mike Pashley, né à Liverpool le 14 février 1960, ayant son adresse professionnelle à Liscartan House, 127 Sloane Street, Londres SW1X 9BA, Grande-Bretagne, en tant que Gérant de la société avec effet immédiat, sa fonction étant fixée pour une durée illimitée.

Les gérants sont désormais:

- LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.,

- Mademoiselle Anne Delord,

- Monsieur Mike Pashley.

Luxembourg, le 28 juin 2005.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Gérant

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2005, réf. LSO-BG00554. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(057082.3/710/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

ANFIELD1, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 106.327.

Extrait des minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Associé Unique qui s'est tenue le 22 juin 2005

A l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Associé Unique de ANFIELD1, S.à r.l. (la «Société») qui s'est tenue le 22 juin 2005, il a été décidé comme suit:

- De nommer Mademoiselle Anne Delord, née à Paris le 22 février 1974, ayant son adresse professionnelle au 21, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, en tant que Gérante de la société avec effet immédiat, sa fonction étant fixée pour une durée illimitée.

- De nommer Monsieur Mike Pashley, né à Liverpool le 14 février 1960, ayant son adresse professionnelle à Liscartan House, 127 Sloane Street, Londres SW1X 9BA, Grande-Bretagne, en tant que Gérant de la société avec effet immédiat, sa fonction étant fixée pour une durée illimitée.

Les gérants sont désormais:

- LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.,

- Mademoiselle Anne Delord,

- Monsieur Mike Pashley.

Luxembourg, le 28 juin 2005.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Gérant

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2005, réf. LSO-BG00551. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(057083.3/710/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

VIE GROUPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 92.012.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2005, réf. LSO-BG01790, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

(057110.3/024/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

58676

CADENELLE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 103.940.

Extrait de la Résolution de l'Associé Unique du 16 juin 2005

L'associé unique de CADENELLE, S.à r.l. (la «Société») a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A. en tant que gérant de la Société avec effet immédiat;
- de nommer M. Michel van Krimpen gérant de la Société avec effet immédiat;
- d'accorder à Herman Boersen, pouvoir de représenter la société afin de procéder aux publications relatives à cette résignation et nomination.

Luxembourg, le 16 juin 2005.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Gérant

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2005, réf. LSO-BG00556. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(057084.3/710/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

JUBILAEUM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 71.890.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue en date du 13 juin 2005, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

Cinquième résolution

L'Assemblée prend acte que le mandat des Administrateurs et du Commissaire sont venus à échéance en date du 5 avril 2004 et qu'en l'absence de renouvellement des mandats et/ou de nouvelles nominations, les Administrateurs et le Commissaire ont poursuivi leur mandat jusqu'à la date de ce jour. L'Assemblée décide de nommer les Administrateurs suivants:

* Monsieur Sergio Vandi employé privé, demeurant à L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté; Administrateur et Président du Conseil d'Administration;

* Monsieur Davide Murari, employé privé, demeurant à L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté; Administrateur;

* Monsieur Jean-Philippe Fiorucci, employé privé, demeurant à L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté; Administrateur.

Le mandat des Administrateurs prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2005.

L'Assemblée décide de nommer Monsieur Vincent Thill, demeurant 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, en qualité de Commissaire.

Le mandat du Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2005.

Luxembourg, le 30 juin 2005.

Le Conseil d'Administration

J.-P. Fiorucci / D. Murari

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2005, réf. LSO-BG00711. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(057100.3/043/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

HECTOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 24.288.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2005, réf. LSO-BG00252, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Wagener

Le Mandataire

(057113.3/279/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

TRANSMIDEAST S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 19.628.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 19 mai 2005, que l'Assemblée a pris, entre autres, les résolutions suivantes:

Quatrième résolution

L'Assemblée prend acte et ratifie la cooptation de Monsieur Eric Giacometti, en qualité d'Administrateur de la société, en remplacement de Monsieur Mirko La Rocca, cooptation décidée par le Conseil d'Administration en date du 25 juin 2004.

L'Assemblée nomme définitivement Monsieur Eric Giacometti en qualité d'Administrateur de la société. Le mandat ainsi conféré, à l'instar du mandat des deux autres Administrateurs, expire à l'Assemblée Générale de ce jour.

Cinquième résolution

L'Assemblée prend acte que les mandats des Administrateurs et du Commissaire sont venus à échéance le 16 septembre 2004 et qu'en l'absence de renouvellement des mandats et/ou de nouvelles nominations, les Administrateurs et le Commissaire ont poursuivi leur mandat jusqu'à la date de ce jour.

L'Assemblée décide de nommer les Administrateurs suivants:

* Monsieur Sergio Vandì, employé privé, 12, avenue de la Liberté - L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), Administrateur;

* Monsieur Davide Murari, employé privé, 12, avenue de la Liberté - L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg); Administrateur;

* Monsieur Eric Giacometti, employé privé, 12, avenue de la Liberté - L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg); Administrateur.

Le mandat des Administrateurs prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 mars 2006.

L'Assemblée décide de nommer la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg en qualité de Commissaire.

Le mandat du Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 mars 2006.

Luxembourg, le 30 juin 2005.

TRANSMIDEAST S.A.

S. Vandì / D. Murari

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2005, réf. LSO-BG00706. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(057101.3/043/37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

ALCOSTOP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1147 Luxembourg, 2, rue de l'Avenir.
R. C. Luxembourg B 80.925.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 4 juillet 2005, réf. LSO-BG00558, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2005.

RUSSELL BEDFORD LUXEMBOURG, S.à r.l.

Agent domiciliaire

Signature

(057105.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

MELISSA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 34.417.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2005, réf. LSO-BG00249, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Wagoner

Le Mandataire

(057115.3/279/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

TRAFIROUTE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3640 Kayl, 6, rue du Faubourg.
R. C. Luxembourg B 67.470.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2005, réf. LSO-BA04929, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(057114.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

TRAFIROUTE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3640 Kayl, 6, rue du Faubourg.
R. C. Luxembourg B 67.470.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2005, réf. LSO-BA04932, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(057200.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

SOCIETE LUXEMBOURGEOISE DE PARTICIPATION DANS LES MEDIAS, SLPM,

Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 44.164.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2005, réf. LSO-BG00250, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Wagener

Le Mandataire

(057116.3/279/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

CARBONARA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 53.498.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2005, réf. LSO-BF09811, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 5 juillet 2005.

Signature.

(057119.3/551/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

PECUNIA GERMAN INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 90.363.

Changements de la dénomination sociale de l'associé unique

- Il résulte d'un premier Certificat d'Amendement émis le 17 décembre 2002 par l'associé unique, BEOS THIEMANNSTRASSE PARTNERS, L.L.C., que ce dernier a modifié sa dénomination sociale en BEOS PARTNERS, L.L.C.

- Il résulte d'un second Certificat d'Amendement émis le 3 février 2003 par l'associé unique, BEOS PARTNERS, L.L.C., que ce dernier a à nouveau modifié sa dénomination sociale en PECUNIA PARTNERS, L.L.C.

Il en résulte que la dénomination sociale actuelle de l'associé unique de la Société est PECUNIA PARTNERS, L.L.C.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2005, réf. LSO-BG00576. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(057148.3/1053/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

AKC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3850 Schifflange, 5, avenue de la Libération.
R. C. Luxembourg B 80.859.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2005, réf. LSO-BA05029, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(057117.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

AKC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3850 Schifflange, 5, avenue de la Libération.
R. C. Luxembourg B 80.859.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2005, réf. LSO-BA05031, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(057197.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

CARRELAGES PREMM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6791 Grevenmacher, 22, route de Thionville.
R. C. Luxembourg B 37.988.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2005, réf. LSO-BF09814, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 5 juillet 2005.

Signature.

(057121.3/551/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

INTERTRANSIT LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3316 Bergem, 14, rue Basse.
R. C. Luxembourg B 89.107.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2005, réf. LSO-BA05000, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(057123.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

MELISSA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 34.417.

Société constituée le 6 juillet 1990 par M^e Reginald Neuman, statuts publiés au Mémorial C n° 29 du 29 janvier 1991.

EXTRAIT

Il résulte d'une assemblée générale ordinaire tenue le 22 juin 2005 que:

l'assemblée accepte la démission de l'administrateur Monsieur Pierre Goedert et nomme comme administrateur remplaçant Madame Annick Braun, maître en droit, demeurant professionnellement au 10A, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale à tenir en 2009.

Pour extrait

J. Wagener

Le Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2005, réf. LSO-BG00248. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(057153.3/279/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

LUXIGEC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 36.246.

Extraits des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg exceptionnellement le 24 juin 2005

* L'Assemblée réélit aux postes d'administrateurs pour un terme d'une année renouvelable jusqu'à l'Assemblée Générale des Actionnaires approuvant les comptes au 31 décembre 2005:

- Madame Ana Christina Baker, Directrice Adjointe, née le 22 septembre 1958 à Useu (Portugal) demeurant professionnellement au 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

- Monsieur Xavier Guyard, Directeur-Adjoint, né le 3 mai 1951 à Paris 10^{ème} (France) demeurant professionnellement au 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

- Monsieur Gérard Ferret, Directeur Général, né à Clamart - 92 (France) demeurant professionnellement au 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

* Elle réélit au poste de Commissaire aux Comptes pour un terme d'une année renouvelable jusqu'à l'Assemblée Générale des Actionnaires approuvant les comptes au 31 décembre 2005:

- DELOITTE & TOUCHE S.A. R.C. 67.895, ayant son siège social 8, route d'Arlon, L-8009 Strassen.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2005, réf. LSO-BG00475. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(057120.3/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

LUXIGEC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 36.246.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2005, réf. LSO-BG00474, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2005.

Signature

Administrateur

(057126.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

EQUINDUS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4845 Rodange, 90-92, rue Philippart.
R. C. Luxembourg B 56.093.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2005, réf. LSO-BF09815, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 5 juillet 2005.

Signature.

(057125.3/551/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

ProLogis FRANCE VIII, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 69.896.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2005, réf. LSO-BF08492, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2005.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

O. Marbaise

Gérant

(057208.3/4287/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

MASCO EUROPE S.C.S., Société en commandite simple.

Registered office: L-5365 Munsbach, 22, Parc d'Activité Syrdall.
R. C. Luxembourg B 68.105.

In the year two thousand four, on the eighteenth day of June, at 4.00 p.m.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of MASCO EUROPE S.C.S., a «société en commandite simple», having its registered office at L-5365 Munsbach, 22, Parc d'Activité Syrdall, incorporated by deed enacted on the 29th of December 1998, inscribed at Luxembourg trade register section B under number 68.105, and whose articles of association have been amended for the last time on the 25th March 2004.

The meeting is presided by Mr André Pesch, Director, residing at 22, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, (chairman) of the Board.

The chairman appoints as secretary Mr. Patrick Van Hees, jurist at L-1450 Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Ms. Chantal Grün, employee, residing at 22, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach.

The chairman requests the notary to act that:

I. The partners present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II. As appears from the attendance list, the 49,400,000 (forty nine million and four hundred thousand) shares of EUR 25.- (twenty-five Euro) each, representing the whole capital of the company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the partners have been beforehand informed.

III. The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Increase of the partnership capital by an amount of EUR 15,000,000.- (fifteen million Euro), so as to raise it from its present amount of EUR 1,235,000,000.- (one billion two hundred thirty five million Euro) to EUR 1,250,000,000.- (one billion two hundred and fifty million Euro) by issue of 600,000 (six hundred thousand) new shares of commanditaires with a par value of EUR 25.- (twenty-five Euro), subject to payment of a share premium amounting globally to EUR 18,181,430.29 (eighteen million one hundred eighty-one thousand four hundred thirty Euro and twenty-nine cents).

2. Subscription, intervention of the subscriber and payment of all the new shares by contribution in kind of shares.

3. Acceptance by the specially authorized persons of MASCO EUROPE S.C.S.

4. Amendment of article 6 of the articles of Incorporation in order to reflect the capital increase.

After the foregoing was approved by the meeting, the partners unanimously decide what follows:

First resolution

The partners decide to increase the issued partnership capital by EUR 15,000,000.- (fifteen million Euro), so as to raise it from its present amount of EUR 1,235,000,000.- (one billion two hundred thirty five million Euro) to EUR 1,250,000,000.- (one billion two hundred and fifty million Euro) by issue of 600,000 (six hundred thousand) new shares of commanditaires with a par value of EUR 25.- (twenty-five Euro), to be subscribed on payment of a total share premium amounting to EUR 18,181,430.29 (eighteen million one hundred eighty-one thousand four hundred thirty Euro and twenty-nine cents), the whole to be fully paid up through a contribution in kind consisting in shares of MASCO EUROPE, S.à r.l. a company having its registered office in Luxembourg.

Second resolution

The partners accept the subscription of the new shares by:

1) MASCO CORPORATION, Michigan, United States of America, for 211,083 (two hundred eleven thousand and eighty-three) new shares of commanditaires.

2) MASCO CORPORATION OF INDIANA, Michigan, United States of America, for 388,917 (three hundred eighty-eight thousand nine hundred and seventeen) new shares of commanditaires.

The issue of the shares is also subject to payment of a total share premium amounting to EUR 18,181,430.29 (eighteen million one hundred eighty-one thousand four hundred thirty Euro and twenty-nine cents).

Out of which EUR 6,396,309.96 (six million three hundred ninety-six thousand three hundred nine Euro and ninety-six cents) are paid by MASCO CORPORATION and EUR 11,785,120.33 (eleven million seven hundred eighty-five thousand one hundred twenty Euro and thirty-three cents) are paid by MASCO CORPORATION OF INDIANA.

I. Masco Corporation's Intervention - Subscription, Payment

Thereupon intervenes the aforementioned company MASCO CORPORATION with registered office at Taylor, Michigan 48180, 21001 Van Born Road here represented by André Pesch (L-5365 Munsbach, 22, Parc d'Activité Syrdall) which declared to subscribe 211,083 (two hundred eleven thousand and eighty-three) new shares of commanditaires and to pay them up as well as the share premium in the amount of EUR 6,396,309.96 (six million three hundred ninety-six thousand three hundred nine Euro and ninety-six cents) by the contribution in kind hereafter described:

Description of the contribution

464,382 (four hundred sixty four thousand three hundred eighty two) shares with a par value of EUR 25.- (twenty-five Euro) of MASCO EUROPE, S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, representing 1.80% of the share capital of this latest company; this contribution being valued at Euro 11,673,378.26 (eleven million six hundred seventy three thousand three hundred seventy eight Euro and twenty six cents).

Evidence of the contribution's existence

Proof of the ownership and the value of such shares has been given to the undersigned notary by presentation of the minutes of a shareholders meeting of MASCO EUROPE, S.à r.l. showing the issuance of the shares to MASCO CORPORATION and a statement of contribution value signed by special authorised persons of MASCO EUROPE S.C.S.

Effective implementation of the contribution

MASCO CORPORATION, contributor here represented as stated hereabove, declares that:

- it is the sole full owner of such shares and possessing the power to dispose of such shares, legally and conventionally freely transferable;
- there exist no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of such shares be transferred to him;
- the transfers of such shares are effective today without qualification;
- all further formalities shall be carried out in the respective countries, that is to say Luxembourg and United States, in order to duly formalise the transfer and to render it effective anywhere and toward any third party.

II. Masco Corporation's Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the aforementioned company MASCO CORPORATION OF INDIANA with registered office at Taylor, Michigan 48180, 21001 Van Born Road here represented by André Pesch (L-5365 Munsbach, 22, Parc d'Activité Syrdall) which declared to subscribe 388,917 (three hundred eighty-eight thousand nine hundred and seventeen) new shares of commanditaires and to pay them up as well as the share premium in the amount of EUR 11,785,120.33 (eleven million seven hundred eighty-five thousand one hundred twenty Euro and thirty-three cents) by the contribution in kind hereafter described:

Description of the contribution

855,618 (eight hundred fifty five thousand six hundred eighteen) shares with a par value of EUR 25.- (twenty-five Euro) of MASCO EUROPE, S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, representing 3.32% of the share capital of this latest company; this contribution being valued at EUR 21,508,052.03 (twenty one million five hundred eight thousand fifty two Euro and three cents),

Evidence of the contribution's existence

Proof of the ownership and the value of such shares has been given to the undersigned notary by presentation of the minutes of a shareholders meeting of MASCO EUROPE, S.à r.l. showing the issuance of the shares to MASCO CORPORATION OF INDIANA and a statement of contribution value signed by special authorised persons of MASCO EUROPE S.C.S.

Effective implementation of the contribution

MASCO CORPORATION, contributor here represented as stated hereabove, declares that:

- it is the sole full owner of such shares and possessing the power to dispose of such shares, legally and conventionally freely transferable;
- there exist no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of such shares be transferred to him;
- the transfers of such shares are effective today without qualification;
- all further formalities shall be carried out in the respective countries, that is to say Luxembourg and United States, in order to duly formalise the transfer and to render it effective anywhere and toward any third party.

III. Intervention of the specially authorized persons

Thereupon intervenes André Pesch, specially authorized person of MASCO EUROPE S.C.S. as well as Robert B. Rosowski, Lau Frandsen and David A. Doran, all specially authorized persons and here represented by André Pesch.

Acknowledging having been beforehand informed of the extent of their responsibility, legally engaged as specially authorized persons of the company by reason of the here above described contributions in kind, André Pesch, Robert B. Rosowski, Lau Frandsen and David A. Doran expressly agree with the description of the contributions in kind, with its valuation, with the effective transfer of these shares, and confirm the validity of the subscription and payment.

Third resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the contribution being fully carried out, the partners decide to amend the article 6 of the Articles of Incorporation to read as follows:

«**Art. 6.** The Company's capital is set at EUR 1,250,000,000.- (one billion two hundred and fifty million Euro), consisting of EUR 250.- (two hundred and fifty Euro) for the «active» partner (Commandité) and EUR 1,249,999,750.- (one billion two hundred forty-nine million nine hundred ninety-nine thousand seven hundred and fifty Euro) for the limited «sleeping» partners (commanditaires).

The capital is represented by 50,000,000 (fifty million) shares of EUR 25.- (twenty-five Euro) each, themselves divided into 10 (ten) shares of commandité, and 49,999,990 (forty-nine million nine hundred ninety-nine thousand nine hundred and ninety) shares of commanditaires.

Each share of commandité or share of commanditaire gives one voting right in meetings of partners, either annual or extraordinary.

Pro rata contribution tax payment exemption request

The increase of the share capital is done solely by a contribution of shares in MASCO EUROPE, S.à r.l. and leads to the fact that the social capital of MASCO EUROPE, S.à r.l. is held by more than 65% by MASCO EUROPE S.C.S.

In fact, before the contribution MASCO EUROPE S.C.S. held 24,480,000 (twenty four million four hundred eighty thousand) shares out of 25,800,000 (twenty five million eight hundred thousand) outstanding shares of MASCO EUROPE, S.à r.l. After this contribution MASCO EUROPE S.C.S. holds 25,800,000 (twenty five million eight hundred thousand) shares out of 25,800,000 (twenty five million eight hundred thousand) (i.e. 100%) of MASCO EUROPE, S.à r.l.

MASCO EUROPE, S.à r.l. and MASCO EUROPE S.C.S. are financial stock companies (société de capitaux) both having their registered offices in Luxembourg.

Therefore the company expressly requests the pro rata fee payment exemption on basis of Article 4.2 of the Luxembourg law of December 29, 1971, as modified by the law of December 3, 1986, which provides for a fixed rate registration tax exemption in such a case.

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its capital increase at the fixed rate registration tax perception, have been estimated at about seven thousand Euro.

Retainer: Sufficient funds, equal at least in the amount as described above for notarial fees are already at disposal of the undersigned notary, the contribution being made in kind.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille quatre, le dix-huit juin, à partir de seize heures.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société en commandite simple MASCO EUROPE S.C.S., ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 22, Parc d'Activité Syrdall, constituée suivant acte reçu le 29 décembre 1998, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg section B sous le numéro 68.105, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du 25 mars 2004.

L'assemblée est présidée par Monsieur André Pesch, directeur, demeurant au 22, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach (Président de l'assemblée).

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Patrick Van Hees, juriste à L-1450 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Chantal Grün, employée privée, demeurant au 22, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach.

Le président prie le notaire d'acter que:

I. Les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II. Il ressort de la liste de présence que les 49.400.000 (quarante-neuf millions quatre cent mille) parts sociales, ayant chacune une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros), représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de EUR 15.000.000,- (quinze millions d'euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 1.235.000.000,- (un milliard deux cent trente-cinq millions d'euros) à EUR 1.250.000.000,- (un milliard deux cent cinquante millions d'euros) par l'émission de 600.000 (six cent mille) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, à souscrire moyennant paiement d'une prime d'émission globale de EUR 18.181.430,29 (dix-huit millions cent quatre-vingt-un mille quatre cent trente euros et vingt-neuf cents).

2. Souscription, intervention du souscripteur et libération de toutes les parts sociales nouvelles par apport en nature de parts sociales.

3. Acceptation par les gérants de MASCO EUROPE S.C.S.

4. Modification afférente de l'article 6 des statuts

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les associés décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

Les associés décident d'augmenter le capital à concurrence de EUR 15.000.000,- (quinze millions d'euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 1.235.000.000,- (un milliard deux cent trente-cinq millions d'euros) à EUR 1.250.000.000,- (un milliard deux cent cinquante millions d'euros) par l'émission de 600.000 (six cent mille) parts sociales de commanditaires nouvelles d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, à souscrire moyennant paiement d'une prime d'émission globale de EUR 18.181.430,29 (dix-huit millions cent quatre-vingt-un mille quatre cent

trente euros et vingt-neuf cents), le tout étant à libérer par un apport de parts sociales de MASCO EUROPE, S.à r.l. une société ayant son siège à Luxembourg.

Deuxième résolution

Les associés décident d'admettre la souscription des parts nouvelles comme suit:
par MASCO CORPORATION, Michigan, Etats-Unis, pour 211.083 (deux cent onze mille quatre-vingt-trois) parts sociales nouvelles de commanditaires.

par MASCO CORPORATION OF INDIANA, Michigan, Etats-Unis, pour 388.917 (trois cent quatre-vingt-huit mille sept cent dix-sept) parts sociales nouvelles de commanditaires.

L'émission des parts sociales de commanditaires est en outre sujette au paiement d'une prime d'émission totale s'élevant à EUR 18.181.430,29 (dix-huit millions cent quatre-vingt-un mille quatre cent trente euros et vingt-neuf cents), dont EUR 6.396.309,96 (six millions trois cent quatre-vingt-seize mille trois cent neuf euros et quatre-vingt-seize cents) sont payé par MASCO CORPORATION et EUR 11.785.120,33 (onze millions sept cent quatre-vingt-cinq mille cent vingt euros et trente-trois cents) sont payés par MASCO CORPORATION OF INDIANA.

I. Intervention de l'apporteur Masco Corporation - Souscription, Libération

Intervient ensuite aux présentes la société MASCO CORPORATION, ayant son siège social à 48180 Taylor, Michigan, 21001 Van Born Road, ici représentée par André Pesch (22, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach), qui déclare souscrire à 211.083 (deux cent onze mille quatre-vingt-trois) parts sociales nouvelles de commanditaires et de les libérer intégralement ainsi que la prime d'émission pour un montant de EUR 18.181.430,29 (dix-huit millions cent quatre-vingt-un mille quatre cent trente euros et vingt-neuf cents) par l'apport en nature ci-après décrit:

Description de l'apport

464.382 (quatre cent soixante-quatre mille trois cent quatre-vingt-deux) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, émises par MASCO EUROPE, S.à r.l., une société luxembourgeoise ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 22, Parc d'Activité Syrdall et un capital souscrit s'élevant actuellement à EUR 645.000.000,- (six cent quarante-cinq millions d'euros), divisé en 25.800.000 (vingt-cinq millions huit cent mille) parts sociales de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, c'est à dire 1,80% (un virgule quatre-vingts pour cent) de la totalité de ses parts sociales émises. Cet apport étant évalué à EUR 11.673.378,26 (onze millions six cent soixante-treize mille trois cent soixante-dix-huit euros et vingt-six cents).

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de la propriété et de la valeur de ces parts sociales a été donnée au notaire instrumentant par la production du procès-verbal d'une assemblée générale des associés de MASCO EUROPE, S.à r.l. montrant l'émission des parts au bénéfice de MASCO CORPORATION et une déclaration de valeur d'apport signée par les personnes autorisées de MASCO EUROPE S.C.S.

Réalisation effective de l'apport

MASCO CORPORATION, apporteur ici représenté comme dit ci-avant, déclare que:

- il est le seul plein propriétaire de ces parts sociales et possédant les pouvoirs d'en disposer, celles-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissibles;
- il n'existe aucun droit de préemption ou d'autre droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit d'en acquérir une ou plusieurs;
- les transferts de parts sont effectivement réalisés sans réserves aujourd'hui;
- toutes autres formalités seront réalisées dans les Etats respectifs, à savoir Luxembourg et Etats-Unis, aux fins d'effectuer la cession et de la rendre effective partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

II. Intervention de l'apporteur Masco Corporation of Indiana - Souscription, Libération

Intervient ensuite aux présentes la société MASCO CORPORATION OF INDIANA, ayant son siège social à 48180 Taylor, Michigan, 21001 Van Born Road, ici représentée par André Pesch (22, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach), qui déclare souscrire à 388.917 (trois cent quatre-vingt-huit mille sept cent dix-sept) parts sociales nouvelles de commanditaires et de les libérer intégralement ainsi que la prime d'émission pour un montant de EUR 11.785.120,33 (onze millions sept cent quatre-vingt-cinq mille cent vingt euros et trente-trois cents) par l'apport en nature ci-après décrit:

Description de l'apport

855.618 (huit cent cinquante-cinq mille six cent dix-huit) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, émises par MASCO EUROPE, S.à r.l., une société luxembourgeoise ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 22, Parc d'Activité Syrdall et un capital souscrit s'élevant actuellement à EUR 645.000.000 (six cent quarante-cinq millions d'euros), divisé en 25.800.000 (vingt-cinq millions huit cent mille) parts sociales de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, c'est à dire 3,32% (trois virgule trente-deux pour cent) de la totalité de ses parts sociales émises. Cet apport étant évalué à EUR 21.508.052,03 (vingt et un millions cinq cent huit mille cinquante-deux euros et trois cents).

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de la propriété et de la valeur de ces parts sociales a été donnée au notaire instrumentant par la production du procès-verbal d'une assemblée générale des associés de MASCO EUROPE, S.à r.l. montrant l'émission des parts au bénéfice de MASCO CORPORATION OF INDIANA et une déclaration de valeur d'apport signée par les personnes autorisées de MASCO EUROPE S.C.S.

Réalisation effective de l'apport

MASCO CORPORATION, apporteur ici représenté comme dit ci-avant, déclare que:

- il est le seul plein propriétaire de ces parts sociales et possédant les pouvoirs d'en disposer, celles-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissibles;
- il n'existe aucun droit de préemption ou d'autre droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit d'en acquérir une ou plusieurs;
- les transferts de parts sont effectivement réalisés sans réserves aujourd'hui;
- toutes autres formalités seront réalisées dans les Etats respectifs, à savoir Luxembourg et Etats-Unis, aux fins d'effectuer la cession et de la rendre effective partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

III. Intervention de la gérance

Est alors intervenu Monsieur André Pesch, gérant de la société luxembourgeoise MASCO EUROPE S.C.S. ainsi que Robert B. Rosowski, Lau Frandsen et David A. Doran, tous gérants de MASCO EUROPE S.C.S. et représentés par André Pesch.

Reconnaissant avoir pris connaissance de l'étendue de leur responsabilité, légalement engagée en leur qualité de gérants de la société à raison de l'apport en nature ci-avant décrit, ils marquent expressément leur accord sur la description de l'apport en nature, sur son évaluation, sur le transfert de la propriété desdites parts sociales, et confirment la validité des souscriptions et libérations.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'apport étant totalement réalisé, les associés décident de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 6. Le capital social est fixé à EUR 1.250.000.000,- (un milliard deux cent cinquante millions d'euros), dont EUR 250,- (deux cent cinquante euros) pour l'associé commandité et EUR 1.249.999.750,- (un milliard deux cent quarante-neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille sept cent cinquante euros) pour les associés commanditaires.

Le capital social est représenté par 50.000.000 (cinquante millions) de parts sociales, ayant chacune une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros), dont 10 (dix) parts de commandité, et 49.999.990 (quarante-neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix) parts de commanditaires.

Chaque part de commandité ou part de commanditaire donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.»

Requête en exonération de paiement du droit proportionnel d'apport

L'augmentation du capital social est exclusivement effectuée par l'apport de parts sociales de MASCO EUROPE, S.à.r.l. et conduit à ce que le capital social de cette société soit détenu à raison de plus de 65% par MASCO EUROPE S.C.S.

En fait, avant cet apport, MASCO EUROPE S.C.S. (société luxembourgeoise) détenait déjà 24.480.000 (vingt-quatre millions quatre cent quatre-vingt mille) parts sociales sur un total de 25.800.000 (vingt-cinq millions huit cent mille) parts actuellement émises par MASCO EUROPE, S.à r.l. (société luxembourgeoise).

Par suite de l'apport effectué par les présentes, MASCO EUROPE S.C.S. détient toutes les 25.800.000 (vingt-cinq millions huit cent mille) parts sociales de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune représentant le capital de MASCO EUROPE, S.à r.l., soit 100% du capital total.

MASCO EUROPE S.C.S. et MASCO EUROPE, S.à r.l. sont toutes deux des sociétés de capitaux ayant leur siège dans des Etats de l'Union Européenne (Grand-Duché de Luxembourg), et, sur cette base, la société requiert expressément l'exonération du paiement du droit proportionnel d'apport sur base de l'article 4.2 de la loi du 29 décembre 1971 telle que modi fiée par la loi du 3 décembre 1986, qui prévoit en pareil cas le paiement du droit fixe d'enregistrement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital au droit fixe d'enregistrement, s'élève à environ sept mille euros.

Provision

Une somme suffisante, égale au moins au montant des frais notariaux mentionné ci-avant est d'ores et déjà à la disposition du notaire soussigné, l'apport étant réalisé en nature.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: A. Pesch, P.J. Van Hees, C. Grün, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2004, vol. 21CS, fol. 45, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2005.

J. Elvinger.

(058847.3/211/307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2005.

LUX STUDIO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9647 Doncols, 2-4, Chemin des Douaniers.
R. C. Luxembourg B 96.258.

L'an deux mille cinq, le vingt juin.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LUX STUDIO S.A., ayant son siège social à L-9647 Doncols, 2/4, chemin des Douaniers, R.C.S. Luxembourg section B numéro 96.258, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 12 avril 2002, publié au Mémorial C numéro 1077 du 13 juillet 2002.

La séance est ouverte sous la présidence de Maître Christel Henon, avocat, demeurant à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire Madame Marie-Noëlle Regard-Juge, employée privée, demeurant à Thionville (France).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Lilian Eche, administrateur de société, demeurant à Liège (Belgique).

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que la nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

La présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1) Modification de l'article 9 des statuts.

2) Suppression des mentions statutaires relatives à la forme au porteur des actions et insertion d'une clause d'agrément et d'une clause de préemption en cas de cession d'actions.

3) Modification afférente de l'article 4 des statuts.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'ajouter à la fin de l'article neuf des statuts le texte suivant:

«**Art. 9. (fin).** N'est pas considérée comme faisant partie de la gestion journalière et par conséquent relève des pouvoirs du Conseil d'Administration en tant qu'organe collégial, toute décision portant sur:

- a. l'arrêté des comptes annuels de la société et les comptes consolidés;
- b. le vote du budget annuel de la société ou toute modification du budget annuel;
- c. le programme d'investissements de la société et le plan de financement correspondant (emplois-ressources);
- d. l'achat, la vente, l'échange, l'apport d'actif immobilisé et droits quelconques, corporel ou incorporel, mobilier ou immobilier;
- e. la location et la prise à bail de tous immeubles, toute convention de location-gérance de fonds de commerce, et convention de crédit-bail;
- f. la conclusion, la résiliation ou la modification des termes de toute convention prévoyant l'emprunt de fonds par la Société ou à la Société ainsi que l'ouverture et la fermeture de comptes auprès d'établissements de crédit;
- g. toute modification de la nature du champ d'activité de la Société;
- h. la création et la fermeture de toute succursale et établissements secondaires;
- i. les licenciements collectifs;
- j. toute décision de déménagement des locaux dans lesquels la Société exerce son activité ou de transfert du siège social;
- k. toute décision de développement de projets originaux d'oeuvres audiovisuelles et cinématographiques;
- l. tout contrat de coproduction avec un tiers d'une oeuvre audiovisuelle ou cinématographique;
- m. la conclusion ou la résiliation de toute convention constituant une sûreté grevant l'un des biens de la Société en faveur de toute personne, notamment, convention de nantissement ou hypothèque;
- n. l'octroi de caution, aval et garantie;
- o. toute souscription ou autre acquisition par la société de titres représentatifs du capital social ou de participations de toute nature dans une autre personne morale;
- p. toute émission d'actions ou de toute autre valeur mobilière donnant accès au capital de la société;
- q. toute décision relative à une introduction de la société sur un marché réglementé ou sur le marché libre;
- r. toute décision à soumettre à l'assemblée générale concernant une réduction et/ou une augmentation du capital de la société, une fusion, une scission ou apport partiel d'actifs;

- s. toute décision à soumettre à l'assemblée générale emportant modification des statuts;
- t. toute augmentation de la rémunération des dirigeants sociaux (en ce compris celle qui résulterait d'un élément variable antérieur à l'entrée d'investisseurs au capital de la société) ou tous avantages, autre que ceux existant à la date d'entrée d'investisseurs au capital de la société accordés aux dirigeants sociaux.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de supprimer les mentions statutaires relatives à la forme au porteur des actions et d'insérer une clause d'agrément et d'une clause de préemption en cas de cession d'actions dans l'article quatre des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 4.** Les titres sont et resteront obligatoirement nominatifs.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Agrément et droit de préemption

A. Agrément:

1. La cession portant sur la pleine propriété, la nue-propriété ou l'usufruit d'actions, à un tiers non encore associé, à quelque titre que ce soit, -y compris en cas de succession, donation, de liquidation de communauté de biens entre époux, de cession à un conjoint, un ascendant ou un descendant -est soumise à l'agrément du Conseil d'administration, statuant à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés, dans les conditions et suivant les modalités ci-après indiquées.

La présente procédure d'agrément ne s'applique pas directement à la cession ou à la transmission des droits de souscription des actions émises en représentation d'une augmentation de capital en numéraire, mais les actions nouvelles, souscrites en vertu des droits cédés ou transmis à des personnes soumises à l'agrément en cas de cession d'actions, seront grevées des droits d'agrément et de préemption fixés par le présent article.

En conséquence, les cessions et autres transmissions de droits de souscription s'effectueront librement pendant la période de souscription, mais, dans les trois mois de réalisation définitive de l'augmentation de capital, le Conseil d'administration devra statuer sur l'agrément des souscripteurs ne remplissant pas les conditions prévues par ledit article. En cas de refus d'agrément, les actions détenues par les souscripteurs non agréés seront soumises, par le Conseil d'administration, à préemption dans les conditions fixées ci-après.

La cession de tout droit à attribution d'actions gratuites, à la suite d'incorporation au capital de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, est assimilée à la cession d'actions elles-mêmes et soumises, en conséquence, aux prescriptions du présent article.

Lorsque le cessionnaire est une personne morale, l'agrément peut être subordonné au maintien de son contrôle par la ou les personnes dont l'identité est indiquée dans la décision d'agrément. Dans ce cas, la personne morale agréée sera tenue de solliciter un nouvel agrément si elle vient à être contrôlée par d'autres personnes - détenant directement ou indirectement une fraction du capital leur conférant plus de la moitié des droits de vote dans les assemblées générales - plus de la moitié de que celles figurant dans la décision d'agrément. Si le nouvel agrément est refusé ou s'il n'est pas sollicité plus d'un mois après la modification dudit contrôle, la personne morale actionnaire sera tenue de céder ses actions dans les conditions prévues par la loi et les présents statuts en cas de refus d'agrément.

En cas de cession projetée, le cédant doit en faire notification à la société dans les formes et délais prévus par la loi et les règlements.

L'agrément résulte, soit d'une notification faite au cédant par la société, soit du défaut de réponse dans le délai de trois mois à compter de la demande.

La décision, notifiée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, n'est pas motivée et, en cas de refus, elle ne peut jamais donner lieu à une réclamation quelconque. Dans ce dernier cas, le cédant conserve la possibilité de retirer son projet de cession par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, adressée à la société dans un délai de dix jours à compter de la réception de la notification du refus. A défaut de retrait de son projet, le cédant sera tenu de se conformer aux décisions de la société, prises en vertu du droit de préemption ci-après.

Toute cession, effectuée en violation de la présente clause d'agrément, est nulle.

B. Droit de préemption:

En cas de refus d'agrément et faute par le cédant d'avoir retiré son projet de cession, le Conseil d'administration doit offrir, par priorité, lesdites actions aux autres actionnaires, proportionnellement à leur participation, le refus de l'un profitant aux autres sans qu'il puisse en résulter l'attribution de fractions d'actions, les rompus étant arbitrés par le Conseil d'administration.

Dans le cas où les actionnaires n'exerceraient pas leur droit de préemption ou ne l'auraient exercé que pour partie, le Conseil devra faire racheter les actions non préemptées par des personnes de son choix.

La cession au nom du ou des acquéreurs désignés pourra être régularisée d'office par un ordre de mouvement signé de l'Administrateur Délégué ou autre personne déléguée par le Conseil, sans qu'il soit besoin de celle du titulaire des actions. Avis est donné audit titulaire, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception dans les huit jours de la détermination du prix, d'avoir à se présenter au siège social pour toucher ce prix, lequel n'est pas productif d'intérêts.

La société peut également, avec le consentement du cédant, acheter ces actions en vue d'une réduction du capital.

Le Conseil d'administration est tenu, dans le délai de trois mois à compter de la notification du refus d'agrément, de réaliser l'une des opérations prévues ci-dessus.

Si, à l'expiration du délai prévu à l'alinéa précédent, l'achat de la totalité des titres offerts n'est pas réalisé, l'agrément est considéré comme donné. Toutefois, ce délai peut être prolongé par décision de justice à la demande de la société.

A défaut d'accord entre les parties, le prix des actions sera déterminé par un expert désigné parmi ceux inscrits sur les listes des cours et tribunaux, soit par les parties, soit, à défaut d'accord entre elles, par ordonnance du Président du Tribunal de Commerce statuant en la forme des référés et sans recours possible. Les frais d'expertise sont à la charge du ou des acquéreurs, au prorata du nombre d'actions acquis par eux.

Dans le cas où les actions ne seraient pas entièrement libérées, le ou les cessionnaires désignés par le Conseil d'administration devraient fournir caution réelle ou personnelle pour les montants restant à libérer.»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à sept cent cinquante euros.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la présidente lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: Ch. Henon, M.-N. Regard-Juge, L. Eche, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 4 juillet 2005, vol. 532, fol. 22, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 7 juillet 2005.

J. Seckler.

(058875.2/231/148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2005.

HELIO CHARLEROI FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2211 Luxembourg, 1, rue de Namur.

R. C. Luxembourg B 85.107.

L'an deux mille cinq, le vingt-sept juin.

Par-devant Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Frank BADEN, notaire de résidence à Luxembourg, empêché, le second nommé restant dépositaire de la présente minute.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme HELIO CHARLEROI FINANCE S.A., ayant son siège social à L-2211 Luxembourg, 1, rue de Namur, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 85.107, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 17 décembre 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 559 du 10 avril 2002 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 3 juillet 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 878 du 27 août 2003.

L'Assemblée est ouverte à 11.30 heures sous la présidence de Madame Geneviève Piscaglia, directeur, demeurant à Torgny (Belgique),

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Marina Muller, employée privée, demeurant à Athus (Belgique).

L'Assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Emilie Waty, employée privée, demeurant à Etalle (Belgique).

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Augmentation de capital à concurrence de un million quatre cent trois mille trois cents euros (EUR 1.403.300,-) pour le porter de son montant actuel de deux millions cinq cent trente et un mille euros (EUR 2.531.000,-) à trois millions neuf cent trente-quatre mille trois cents euros (EUR 3.934.300,-) par la création de cent quarante mille trois cent trente (140.330) actions à libérer par l'apport à la société de certains actifs et passifs de la société CARGEFIN S.A. conformément au projet de scission de celle-ci, tel que publié le 26 mai 2005 au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

2. Modification afférente du premier alinéa de l'article cinq des statuts de la Société.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter son capital social à concurrence de un million quatre cent trois mille trois cents euros (EUR 1.403.300,-) pour le porter de son montant actuel de deux millions cinq cent trente et un mille euros

(EUR 2.531.000,-) à trois millions neuf cent trente-quatre mille trois cents euros (EUR 3.934.300,-) par la création de cent quarante mille trois cent trente (140.330) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale.

Souscription et libération

Les actions nouvelles sont entièrement libérées par l'apport à la société des actifs et passifs suivants appartenant à la société CARGEFIN S.A., savoir:

ACTIF	
Actifs circulants	
Créances	36.948,52,-
Avoirs bancaires	7.402.591,59,-
Total	7.439.540,11,-
PASSIF	
Dette à moins d'un an	1.368.855,99,-
ACTIF NET	6.070.684,12,-
Le bilan d'ouverture comportera au passif les postes suivants:	
Capitaux propres	1.403.300,00,-
Prime d'émission	4.527.054,12,-
Réserve légale	140.330,00,-

Compte «Prime d'émission»

Le compte «Prime d'émission» demeurera indisponible et constituera à l'égal du capital la garantie des tiers. Il ne pourra être réduit ou supprimé que par une décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant dans les conditions de quorum et de majorité requises pour la réduction du capital social.

Les actions nouvelles sont directement attribuées aux actionnaires de la société CARGEFIN S.A. à raison de 11,226 actions de la société HELIO CHARLEROI FINANCE S.A. pour une action de CARGEFIN S.A. qui se trouve dissoute sans liquidation par la réalisation de la condition suspensive de la présente augmentation de capital conformément au projet de scission de celle-ci, tel que publié le 26 mai 2005 au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rapports du réviseur d'entreprises

Le projet de scission a fait l'objet d'un examen et d'un rapport écrit par INTERAUDIT, S.à r.l., réviseur d'entreprises indépendant, le 17 mai 2005, destiné aux actionnaires de la Société conformément à l'article 294 de la loi sur les sociétés commerciales. Ce rapport mentionne que les experts estiment qu'à leur avis le rapport d'échange est pertinent et raisonnable et porte sur les méthodes d'évaluation appliquées par le conseil d'administration. Les conclusions de ce rapport sont les suivantes:

«Sur base des travaux effectués tels que décrits ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur le caractère raisonnable et pertinent du rapport d'échange retenu dans le projet de scission. Les méthodes d'évaluation adoptées pour la détermination du rapport d'échange sont adéquates en l'espèce, leur pondération relative appropriée aux circonstances et les valeurs auxquelles ces méthodes aboutissent sont raisonnables dans les circonstances données.»

L'évaluation de l'apport en nature ainsi effectué a également été vérifiée par INTERAUDIT, S.à r.l. prénommée, dans un rapport en date du 17 mai 2005, conformément à l'article 26-1 de la même loi. Les conclusions de ce rapport sont les suivantes:

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et au pair comptable des actions à émettre en contrepartie, augmenté des montants inscrits sous les rubriques «Réserve légale» et «Prime d'émission» du passif du bilan.»

Un exemplaire de chacun de ces rapports restera annexé aux présentes.

Référence à l'article 4-1 de la loi du 29 décembre 1971

Dans la mesure où l'apport effectué est réalisé dans le cadre d'une scission, les parties se réfèrent à l'article 4-1 de la loi du 29 décembre 1971 relative à l'impôt sur le rassemblement des capitaux dans les sociétés civiles et commerciales.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

Art. 5. (premier alinéa). «Le capital social est fixé à trois millions neuf cent trente-quatre mille trois cents euros (EUR 3.934.300,-) représenté par trois cent quatre-vingt-treize mille quatre cent trente (EUR 393.430,-) actions sans désignation de valeur nominale.»

Evaluation des frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge sont évalués à environ EUR 4.500,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire Frank Baden, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Piscaglia, M. Muller, E. Waty, J.-P. Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2005, vol. 149S, fol. 5, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2005.

F. Baden.

(058760.3/200/108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2005.

HELIO CHARLEROI FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 85.107.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Baden.

(058761.3/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2005.

AB. O LOGISTIC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 3, place de Paris.
R. C. Luxembourg B 62.024.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2005, réf. LSO-BA05036, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(057127.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

F. DELTGEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4832 Rodange, 428, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 49.435.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2005, réf. LSO-BF09816, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 5 juillet 2005.

Signature.

(057128.3/551/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

ENTAILUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 71.712.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2005, réf. LSO-BG00016, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2005.

Signature

Administrateur

(057134.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

MANUFACTURE GORGENECK, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6131 Junglinster, Zone Artisanale et Commerciale.
R. C. Luxembourg B 101.323.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2005, réf. LSO-BF09823, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 5 juillet 2005.

Signature.

(057138.3/551/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

MARMONT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 10.797.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2005, réf. LSO-BG01817, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

(057136.3/024/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

PAUL'S CONVOY SERVICE (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6415 Echternach, 7, rue Bréilekes.

R. C. Luxembourg B 68.960.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2005, réf. LSO-BF09824, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 5 juillet 2005.

Signature.

(057139.3/551/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

CANTERBURY SQUARE HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 78.735.

Le bilan de la société au 30 novembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2005, réf. LSO-BG01299, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2005.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(057141.3/304/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

ELITE COIFFURE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 93, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 71.031.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2005, réf. LSO-BG00284, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2005.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(057143.3/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

VSM PRODUCTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2417 Luxembourg, 15, rue de Reims.

R. C. Luxembourg B 89.982.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2005, réf. LSO-BG00290, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2005.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(057144.3/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

**ISS INVEST II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. PurusCo LUXEMBOURG, S.à r.l.).**
Registered office: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 107.850.

In the year two thousand and five on the twenty-ninth day of June.
Before Us, M^e Paul Bettingen, notary, residing in Niederanven.

There appeared:

PurusCo LUXEMBOURG HOLDING, S.à r.l., a Luxembourg limited liability company, having its registered office at 31, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B number 107.850 here represented by M^e Jean Steffen, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Which proxy shall be signed ne varietur by the mandatory of the above named party and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- PurusCo LUXEMBOURG, S.à r.l. is the sole partner of PurusCo LUXEMBOURG, S.à r.l., having its registered office at 31, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, incorporated by a deed of the undersigned notary on April 28, 2005, not yet published in Mémorial C (the «Company»). The articles of incorporation have been modified pursuant to a deed of the undersigned notary, on May, 9 2005, not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

- the share capital of the Company is fixed at 1,511,018,200.- DKK (one billion five hundred eleven million eighteen thousand two hundred Danish Krone) divided into 7,555,091 (seven million five hundred fifty five thousand ninety one) parts of 200.- DKK (two hundred Danish Krone) each.

All this being declared, the appearing person, acting in its above-mentioned capacities, requested the undersigned notary to draw up as follows:

Agenda:

1. Change of name of the company to ISS INVEST II, S.à r.l.

2. Insertion of the following paragraph at the end of Article 10 of the Company's articles of incorporation:

«The company shall, to the fullest extent permitted by law, indemnify any person who is, or has been, a manager or officer, against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any investigation, claim, action, suit or proceeding in which he becomes involved as a party or otherwise by reason of his being or having been a manager or officer of the company or, at its request, of any other company of which the company is a shareholder or a creditor and from which he is not entitled to be indemnified by such company, and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in a court of competent jurisdiction in such investigation, claim, action, suit or proceeding to be liable for gross negligence, or wilful misconduct in the conduct of his office; in the event of settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which a court of competent jurisdiction has approved the settlement or the company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty.»

3. Immediate removal of PricewaterhouseCoopers as statutory auditors of the Company and replacement by KPMG AUDIT.

Then, the sole partner takes the following resolutions:

First resolution

The sole partner decides to change the name of the Company into ISS INVEST II, S.à r.l.

Second resolution

As a consequence of the previous resolution, the sole partner decides to amend Article 2 of the Articles of Incorporation which will be read as follows:

Art. 2. The denomination of the company is ISS INVEST II, S.à r.l.

Third resolution

The sole partner decides to insert a new paragraph at the end of article 10 of the Company's Articles of Incorporation which will be read as follows:

«**Art. 10. (last paragraph).** The company shall, to the fullest extent permitted by law, indemnify any person who is, or has been, a manager or officer, against, liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any investigation, claim, action, suit or proceeding in which he becomes involved as a party or otherwise by reason of his being or having been a manager or officer of the company or, at its request, of any other company of which the company is a shareholder or a creditor and from which he is not entitled to be indemnified by such company, and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in a court of competent jurisdiction in such investigation, claim, action, suit or proceeding to be liable for gross negligence, or wilful misconduct in the conduct of his office; in the event of settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which a court of competent jurisdiction has approved the settlement or the company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty.»

Fourth resolution

Furthermore, the sole partner decides to remove with immediate effect PricewaterhouseCoopers as statutory auditors of the Company and to appoint as new auditor, until the date of the approval of the financial statements for the year 2005, KPMG AUDIT, S.à r.l. having its registered office at 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B number 103.590.

Costs

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are assessed at one thousand six hundred Euro (EUR 1,600.-).

There being no further business, the meeting was closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing person, this deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this deed was drawn up in Luxembourg, on the date set at the beginning of this deed.

This deed having been read to the attorney of the appearing person, known to the notary by first and surname, civil status and residence, said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du procès-verbal qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt-neuf juin.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

PurusCo LUXEMBOURG HOLDING, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec siège social, au 31, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, immatriculée au registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg section B numéro 107.850,

ici représentée par M^e Jean Steffen, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- PurusCo LUXEMBOURG HOLDING, S.à r.l. est la seule et unique associée de PurusCo LUXEMBOURG, S.à r.l. , avec siège social au 31, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, constituée par acte du notaire instrumentant en date du 28 avril 2005, non encore publié au Mémorial C. Les statuts de la société ont été modifiés par un acte du notaire instrumentant, du 9 mai 2005, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la «Société»);

- le capital social de la Société est fixé à 1.511.018.200,- DKK (un milliard cinq cent onze millions dix huit mille deux cents couronnes danoises) divisé en 7.554.491 (sept millions cinq cent cinquante-quatre mille quatre cent quatre-vingt-onze) parts sociales de deux cents couronnes danoises (DKK 200,-) chacune.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Ordre du jour:

1. Changement de la dénomination sociale en ISS INVEST II, S.à r.l.

2. Insertion à la fin de l'article 10 des statuts de la société du paragraphe suivant:

«La société indemniserà, dans le sens le plus large permis par la loi, toute personne qui est ou qui a été, un gérant ou fondé de pouvoir de la Société, de responsabilité et des dépenses raisonnablement occasionnées ou payées par cette personne en relation avec toutes enquêtes, demandes, actions ou tous procès dans lesquels elle a été impliquée en tant que partie ou auxquels elle est ou aura été partie en sa qualité de gérant ou de fondé de pouvoir de la Société ou pour avoir été à la demande de la Société, gérant ou fondé de pouvoir de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créditrice et par laquelle elle ne serait pas indemnisée par cette société ainsi que de montants payés ou occasionnés par elle dans le cadre du règlement de ceux-ci, sauf le cas où dans pareils enquêtes, demandes, actions ou procès, elle sera finalement condamnée pour négligence ou faute ou mauvaise administration dans l'exécution de son mandat; en cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que pour des matières couvertes par l'arrangement dont une cour compétente a approuvé l'arrangement ou si la Société est informée par son avocat-conseil que le gérant ou le fondé de pouvoir en question n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs.»

3. Révocation avec effet immédiat de PricewaterhouseCoopers en qualité de commissaire aux comptes et remplacement par KPMG AUDIT.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide de modifier la dénomination de la Société en ISS INVEST II, S.à r.l.

Deuxième résolution

Art. 2. La dénomination de la société sera ISS INVEST II, S.à r.l.

Troisième résolution

L'associée unique décide d'insérer un nouveau paragraphe à la fin de l'article 10 des statuts de la société qui aura la teneur suivante:

Art. 10. (dernier paragraphe). «La société indemniserà, dans le sens le plus large permis par la loi, toute personne qui est ou qui a été, un gérant ou fondé de pouvoir de la Société, de responsabilité et des dépenses raisonnablement occasionnées ou payées par cette personne en relation avec toutes enquêtes, demandes actions ou tous procès dans lesquels elle a été impliquée en tant que partie ou auxquels elle est ou aura été partie en sa qualité de gérant ou de fondé de pouvoir de la Société ou pour avoir été à la demande de la Société, gérant ou fondé de pouvoir de toute autre société dont la société est actionnaire ou créditrice et par laquelle elle ne serait pas indemnisée par cette société ainsi que de montants payés ou occasionnés par elle dans le cadre du règlement de ceux-ci, sauf le cas où dans pareils enquêtes, demandes, actions ou procès, elle sera finalement condamnée pour négligence ou faute ou mauvaise administration dans l'exécution de son mandat; en cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que pour des matières couvertes par l'arrangement dont une cour compétente a approuvé l'arrangement ou si la Société est informée par son avocat-conseil que le gérant ou le fondé de pouvoir en question n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs.»

Quatrième résolution

L'associée unique décide de révoquer PricewaterhouseCoopers en sa qualité de commissaire aux comptes de la Société avec effet immédiat et de nommer en tant que nouveau commissaire aux comptes jusqu'à l'agrément des comptes pour l'année 2005, KPMG AUDIT, S.à r.l. avec siège social à 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B numéro 103.590.

Coût

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève approximativement à mille six cents euros (EUR 1.600,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par la présente qu'à la requête de la comparante le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française, à la requête de cette même personne en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Steffen, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2005, vol. 148S, fol. 98, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 6 juillet 2005.

P. Bettingen.

(060228.3/202/156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2005.

CSC FINANCES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 105.757.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2005, réf. LSO-BF06558, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2005.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(057145.3/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

LEND LEASE REAL ESTATE SECURITIES MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 43, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 89.622.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 5 juillet 2005, réf. LSO-BG01160, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2005.

Pour LEND LEASE REAL ESTATE SECURITIES MANAGEMENT S.A.

A. Van Waeyenberge

Son mandataire

(057188.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

SABINE ET BEHROUZ, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3474 Dudelange, Schwaarzewee.
R. C. Luxembourg B 70.906.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2005, réf. LSO-BF06565, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2005.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(057154.3/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

SABINE ET BEHROUZ, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3474 Dudelange, Schwaarzewee.
R. C. Luxembourg B 70.906.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2005, réf. LSO-BF6567, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2005.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(057152.3/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

INTERNATIONAL GESTION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 33.787.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2005, réf. LSO-BF06569, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2005.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(057150.3/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

ID HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.
R. C. Luxembourg B 68.546.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2005, réf. LSO-BF06563, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2005.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(057155.3/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

INNOVATION ET DEVELOPPEMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 68.552.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2005, réf. LSO-BF06562, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2005.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(057157.3/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

58696

THINK AHEAD S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.
R. C. Luxembourg B 92.725.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2005, réf. LSO-BF06559, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2005.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(057158.3/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

CRISTALNET, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4031 Esch-sur-Alzette, 67, rue Zénon Bernard.
R. C. Luxembourg B 83.837.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2005, réf. LSO-BA05080, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(057160.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

EDONIS HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.
R. C. Luxembourg B 32.396.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2005, réf. LSO-BF06557, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2005.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(057163.3/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

BIJOUTERIE ORCANTA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4010 Esch-sur-Alzette, 70, rue de l'Alzette.
R. C. Luxembourg B 81.298.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2005, réf. LSO-BA04986, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(057164.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

ProLogis FRANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 62.260.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2005, réf. LSO-BF08486, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2005.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

O. Marbaise

Gérant

(057205.3/4287/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

FAMILY PARK S.A., Société Anonyme.
Registered office: L-5326 Contern, 2, rue de l'Etang.
R. C. Luxembourg B 109.145.

STATUTES

In the year two thousand and five, on the fifth day in the month of July.
Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

1. WAVERTON GROUP LIMITED, a company incorporated under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at P.O. Box 3186, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, here represented by Mr Eggert J. Hilmarsson, bank employee, residing professionally in Luxembourg, acting in his capacity as director of said company, with individual signing power.
 2. STARBROOK INTERNATIONAL LIMITED, a company incorporated under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at P.O. Box 3186, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, here represented by Mr Eggert J. Hilmarsson, prenamed, acting in his capacity as director of said company, with individual signing power.
- Such appearing person, acting in his above stated capacities, has requested the undersigned notary to draw up the following Articles of Incorporation of a public limited company which the prenamed parties declare to organise among themselves.

Name - Registered office - Duration - Object - Capital

Art. 1. There is herewith formed a Luxembourg joint stock company «société anonyme» under the name of FAMILY PARK S.A.

Art. 2. The registered office is in the municipality of Contern.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered offices may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors. The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The main purposes for which the company is formed are the acquisition and development of real estate either in Luxembourg or abroad.

Other purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participations.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

In general, the company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

Furthermore the company shall have all powers necessary to the accomplishment or the development of its object, within the limits of all activities permitted to a «Société de Participations Financières».

Art. 5. The subscribed capital of the company is fixed at two hundred fifty thousand Euro (250,000.- EUR) divided into two thousand five hundred (2,500) shares with a par value of hundred Euro (100.- EUR) each.

The shares are in registered or bearer form, at the option of the shareholders, subject to the restriction foreseen by law.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

For the period foreseen here below, the authorized capital is fixed at five million Euro (5,000,000.- EUR) to be divided into fifty thousand (50,000) shares, having each a par value of one hundred Euro (100.- EUR).

The authorized and the subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Furthermore, the board of directors is authorized, during a period of five years ending on the 4 July 2010, to increase in one or several times the subscribed capital, within the limits of the authorized capital. Such increased amount of capital may be subscribed for and issued in the form of shares with or without an issue premium, to be paid-up in cash, by contribution in kind, by compensation with uncontested, current and immediately exercisable claims against the company, or even by incorporation of profits brought forward, of available reserves or issue premiums, or by conversion of bonds in shares as mentioned below.

The board of directors is especially authorized to proceed to such issues without reserving to the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued.

The board of directors may delegate to any duly authorized director or officer of the company, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

After each increase of the subscribed capital performed in the legally required form by the board of directors, the present article is, as a consequence, to be adjusted to this amendment.

Board of directors and statutory auditors

Art. 6. The company is administered by a board of not less than three members, shareholders or not, who are elected for a term which may not exceed six years by the general meeting of shareholders and who can be dismissed at any time by the general meeting.

If the post of a director elected by the general meeting becomes vacant, the remaining directors thus elected, may provisionally fill the vacancy. In this case, the next general meeting will proceed to the final election.

Art. 7. The board of directors chooses among its members a chairman. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting designated to that effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted with the restriction that a director can only represent one of his colleagues.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, telegram, telefax or email, confirmed by letter.

Written resolutions approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the directors' meetings.

Art. 8. Decisions of the board are taken by an absolute majority of the votes cast.

Art. 9. The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

Copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

Art. 10. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the company's interest. All powers not expressly reserved to the general shareholders' meeting by the law of August 10th, 1915, as subsequently modified, or by the present articles of incorporation of the company, fall within the competence of the board of directors.

Art. 11. The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management to members of the board or to third persons who need not be shareholders of the company. The delegation to a member of the board is subject to a previous authorization of the general meeting of shareholders.

The first person(s) to whom the daily management of the company is delegated to, may be elected at the first general meeting of shareholders.

Art. 12. Towards third parties, the company is in all circumstances committed either by the joint signatures of two directors or by the individual signature of the delegate of the board acting within the limits of his powers.

Art. 13. The company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration, and who can be dismissed at any time.

The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years.

General meeting

Art. 14. The general meeting represents the whole body of shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation. The convening notices are made in the form and delays prescribed by law.

Art. 15. The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the third Thursday in the month of June at 2.00 p.m.

If such day is a public holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Art. 16. The directors or the auditor(s) may convene an extraordinary general meeting. It must be convened at the written request of shareholders representing twenty percent of the company's share capital.

Art. 17. Each share entitles to the casting of one vote. The company will recognize only one holder for each share; in case a share is held by more than one person, the company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the company.

Business year - Distribution of profits

Art. 18. The business year begins on January 1st and ends on December 31st of each year.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents with a report of the company's activities to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

Art. 19. At least five percent of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches ten percent of the subscribed capital.

The remaining balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

Advances on dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

The general meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the amortization of the capital, without reducing the corporate capital.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers and remunerations.

General dispositions

Art. 21. The law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended shall apply in so far as these articles of incorporation do not provide for the contrary.

Transitory dispositions

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on 31 December 2005.

The first annual general meeting shall be held in 2006.

The first directors and the first auditor(s) are elected by the extraordinary general shareholders' meeting that shall take place immediately after the incorporation of the company.

Subscription and payment

The two thousand five hundred (2,500) shares have been subscribed to as follows:

1) WAVERTON GROUP LIMITED, prenamed, thousand five hundred shares	1,500
2) STARBROOK INTERNATIONAL LIMITED, prenamed, one thousand shares	1,000
Total: two thousand five hundred shares	2,500

The subscribed shares have been entirely paid up in cash, so that the company has now at its disposal the amount of two hundred fifty thousand Euro (250,000.- EUR) as was certified to the notary executing this deed.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in art. 26 of the law on commercial companies of August 10th, 1915 as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Expenses

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its formation is approximately fixed at four thousand five hundred Euro.

Extraordinary general meeting

The above-named parties, acting in the here above stated capacities, representing the whole of the subscribed capital, considering themselves to be duly convened, then held an extraordinary general meeting and unanimously passed the following resolutions:

First resolution

The number of directors is fixed at three (3).

The following have been elected as directors, their mandate expiring at the annual general meeting of 2011:

1. HELLIS INT'L CORP., a company incorporated and organised under the laws of the British Virgin Islands, established and having its registered office at Akara Bldg., 24 De Castro Street, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola (The British Virgin Islands);

2. KARKASA S.A., a company incorporated and organised under the laws of the British Virgin Islands, established and having its registered office at Akara Bldg., 24 De Castro Street, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola (The British Virgin Islands);

3. Mr Olafur Gudmundsson, company director, born in Reykjavik (Iceland), on 26 August 1965, residing at 11 Elblingring, D-54457 Wincheringen (Germany).

Second resolution

The number of auditors is fixed at one (1).

The following has been appointed as statutory auditor, his mandate expiring at the annual general meeting of 2011:

MANAGEMENT & ACCOUNTING SERVICES, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, with registered office at 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 91.999).

Third resolution

The company's registered office is located at 2, rue de l'Etang, L-5326 Contern.

Fourth resolution

Pursuant to the powers conferred to the general meeting of shareholders by article eleven (11) of the Articles of Incorporation, the general meeting appoints as managing director (administrateur-délégué) of the company, Mr Olafur Gudmundsson, prenamed, who is allowed to engage the company by his individual signature, in relation to the daily management of the company, including all bank transactions.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing proxy holder, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing parties, known to the notary, by his surname, Christian name, civil status and residence, said appearing proxy holder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le cinquième jour du mois de juillet.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1. WAVERTON GROUP LIMITED, une société de droit des Iles Vierges Britanniques ayant son siège social à P.O. Box 3186, Road Town, Tortola (Iles Vierges Britanniques),

dûment représentée par Monsieur Eggert J. Hilmarsson, employé de banque, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant en sa qualité d'administrateur de la société, avec pouvoir de signature individuelle.

2. STARBROOK INTERNATIONAL LIMITED, une société de droit des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à P.O. Box 3186, Road Town, Tortola (Iles Vierges Britanniques),

dûment représentée par Monsieur Eggert J. Hilmarsson, préqualifié,

agissant en sa qualité d'administrateur de la société, avec pouvoir de signature individuelle.

Lequel comparant, agissant en sa susdite qualité, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme que les parties prémentionnées déclarent constituer entre elles:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes, une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de FAMILY PARK S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la commune de Contern.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet principal, l'acquisition et le développement d'immeubles tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

La société a encore pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

La société aura tous pouvoirs nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet, dans le cadre de toutes activités permises à une Société de Participations Financières.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à deux cent cinquante mille euros (250.000,- EUR) divisé en deux mille cinq cents (2.500) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, sous réserve des restrictions prévues par la loi. La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de cinq millions d'euros (5.000.000,- EUR) qui sera représenté par cinquante mille (50,000) actions, ayant chacune une valeur nominale de cent euros (100,- EUR).

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 4 juillet 2010, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La (Les) première(s) personne(s) à qui sera (seront) déléguée(s) la gestion journalière peut (peuvent) être nommée(s) par la première assemblée générale des actionnaires.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée Générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le troisième jeudi du mois de juin de chaque année à 14.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les activités de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2005.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2006.

Les premiers administrateurs et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Souscription et libération

Les souscripteurs ont souscrit les actions comme suit:

1) WAVERTON GROUP LIMITED, prédésignée, mille cinq cents actions	1.500
2) STARBROOK INTERNATIONAL LIMITED, prédésignée, mille actions	1.000
Total: deux mille cinq cents actions	2.500

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de deux cent cinquante mille euros (250.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ quatre mille cinq cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3).

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale annuelle statutaire de 2011:

1. HELLIS INT'L CORP., une société constituée et existant sous les lois des Iles Vierges Britanniques, établie et ayant son siège social à Akara Bldg., 24 De Castro Street, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola (Iles Vierges Britanniques);
2. KARKASA S.A., une société constituée et existant sous les lois des Iles Vierges Britanniques, établie et ayant son siège social à Akara Bldg., 24 De Castro Street, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola (Iles Vierges Britanniques);
3. Monsieur Olafur Gudmundsson, administrateur de société, né à Reykjavik (Islande), le 26 août 1965, demeurant au 11 Elblingring, D-54457 Wincheringen (Allemagne).

Deuxième résolution

Le nombre de commissaires est fixé à un (1).

Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale annuelle statutaire de 2011:

MANAGEMENT & ACCOUNTING SERVICES, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, avec siège social au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 91.999).

Troisième résolution

L'adresse de la société est fixée au 2, rue de l'Etang, L-5326 Contern.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Quatrième résolution

Faisant usage de la faculté offerte par l'article onze (11) des statuts, l'assemblée nomme en qualité d'administrateurs-délégué de la société, Monsieur Olafur Gudmundsson, prénommé, lequel pourra engager la société sous sa signature individuelle, dans le cadre de la gestion journalière dans son sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire des parties comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête du même mandataire en cas de divergences entre les texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire des parties comparantes prémentionnées, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, le même mandataire a signé avec Nous, le notaire, le présent acte.

Signé: E. J. Hilmarsson, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 7 juillet 2005, vol. 895, fol. 35, case 10. – Reçu 2.500 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 12 juillet 2005.

J.-J. Wagner.

(060249.3/239/392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2005.

PATENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 39.258.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2005, réf. LSO-BF06555, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2005.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(057165.3/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

ProLogis FRANCE I, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 60.108.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2005, réf. LSO-BF08488, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2005.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

O. Marbaise

Gérant

(057206.3/4287/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

I.A.I., INVESTMENTS AND ACTIONS IN INDUSTRY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.
R. C. Luxembourg B 38.179.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2005, réf. LSO-BF06554, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2005.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(057167.3/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

BRASSERIE LA CHEMINEE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3514 Dudelange, 35, route de Kayl.
R. C. Luxembourg B 74.583.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2005, réf. LSO-BA05085, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(057168.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

LUXCONCERT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 31.266.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2005, réf. LSO-BF06553, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2005.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(057169.3/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

LOCATION PEREIRA JORGE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3385 Noertzange, 2, Wisestrooss.
R. C. Luxembourg B 85.600.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2005, réf. LSO-BA05104, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(057170.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.
